

## Autorisation construire

---

**De:** Clavel Bertrand <bertrand.clavel@vd.ch>  
**Envoyé:** mardi, 3 décembre 2024 10:37  
**À:** sg-villat@bluewin.ch  
**Cc:** Autorisation construire; Cottier Caroline  
**Objet:** RE: Morges - ECA 415 - parc. 237 - demande préalable

Monsieur,

La Direction générale des immeubles et du patrimoine, Division monuments et sites (DGIP-MS) a bien reçu votre demande du 30 octobre dernier et vous en remercie. Celle-ci vous transmet ci-après son examen préalable, en s'excusant pour le délai de réponse dû à une surcharge de dossiers à traiter :

**Version des plans :** 29.10.2024

### Bases légales :

Objet ECA 415 : façades et toitures classées monument historique au sens des art. 25 à 38 LPrPCI, le reste du bâtiment est inscrit à l'inventaire au sens 15 à 24 LPrPCI

*Référence texte de loi :* <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil>

### Valeur patrimoniale :

*Recensement architectural :*

Objet ECA 415 : note 2

*Informations complémentaires :*

[www.recensementarchitectural.vd.ch](http://www.recensementarchitectural.vd.ch)

[www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/monuments-et-sites/](http://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/monuments-et-sites/)

*Inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) :*

Périmètre 1 : « *Vieille Ville, anc. ville neuve fondée en 1286 par Louis de Savoie au bord du Léman, plan orthogonal marqué par deux longues et larges rues principales et des parcelles étroites, fronts de bâtiments contigus composés de maisons de trois à quatre niveaux avec rez commercial, princ. 18e–19e s., quelques réalisations 20e s.* ».

Catégorie d'inventaire : A

Objectif de sauvegarde : A

*Informations complémentaires :*

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/isos-und-ortsbildschutz.html>

### Bref historique ou éléments remarquables :

Maison bourgeoise construite durant la première moitié du 18ème siècle.

### Examen préalable :

Le projet consiste en un changement d'affectation du rez-de-chaussée impliquant des travaux sur le second-œuvre.

L'intérieur de la maison bourgeoise ECA 415 a obtenu la note \*2\* lors du recensement architectural de la commune de Morges. D'importance régionale, l'ensemble doit être conservé dans sa forme et sa substance et d'éventuelles modifications ne doivent pas altérer son caractère.

Au regard de la valeur patrimoniale du bâtiment, la DGIP-MS demande qu'une attention particulière soit apportée aux choix d'intervention afin que les modifications ne portent pas atteinte à la substance ancienne du bâtiment.

- Les éléments de second-œuvre existants ne présentent pas de valeur patrimoniale et pourraient, à ce titre, être déposés sans remarque de la part de la DGIP-MS.

- La DGIP-MS devra être tenue informée de toutes éventuelles découvertes d'éléments anciens (parquets, carreaux de ciments, poutres, crépis anciens, peintures murales, ...) pour examen et détermination.
- La substance ancienne ne devra pas être impactée par les nouveaux éléments de second-œuvre. À ce titre, les cloisons et le mobilier ne devront engendrer de percement dans les murs porteurs et demeureront réversibles.
- Le visuel de la vitrine (éventuelles enseignes, affiches, ...) devra rester le plus sobre possible et devra être présenté à la DGIP-MS pour validation.
- Il est pris note qu'aucune intervention touchant la vitrine ou la façade n'est envisagée.

**Conclusion :**

L'avant-projet tenant compte des demandes susmentionnées pourra faire l'objet d'une autorisation de la DGIP-MS lors de la demande de permis. Toute autre modification devra être soumise pour examen préalable complémentaire auprès de la DGIP-MS.

Les déterminations de l'autorité communale et des éventuelles autres autorités cantonales concernées demeurent réservées.

En espérant avoir répondu à votre demande et en me tenant à disposition pour toute éventuelle question ou remarque, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleurs messages.

**BERTRAND CLAVEL**  
**CONSERVATEUR DES MONUMENTS ET DES SITES**

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine – DEIEP  
Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP  
**DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE ET DU PATRIMOINE - DAP / MONUMENTS ET SITES**  
Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne  
+41 21 316 86 75  
bertrand.clavel@vd.ch / [www.vd.ch/dgip](http://www.vd.ch/dgip)

**VD.CH**

*absent le mercredi*

---

**De :** Cottier Caroline  
**Envoyé :** mercredi, 30 octobre 2024 15:06  
**À :** 'sg-villat@bluewin.ch\*' <[sg-villat@bluewin.ch](mailto:sg-villat@bluewin.ch)\*>  
**Cc :** 'VILLACRES Hector' <[Hector.VILLACRES@morges.ch](mailto:Hector.VILLACRES@morges.ch)>; 'Autorisation construire' <[autorisation.construire@morges.ch](mailto:autorisation.construire@morges.ch)>  
**Objet :** Morges - ECA 415 - parc. 237 - demande préalable

Bonjour Monsieur,

Votre envoi de ce jour par swisstransfer est bien parvenu à la DGIP-MS qui vous remercie.  
Compte tenu du nombre de demandes entrantes, je dois annoncer un délai de 4 à 6 semaines pour traitement.  
En espérant que le projet transmis intègre déjà les exigences relatives aux différentes normes et lois en vigueur, Monsieur Villacres reçoit le présent en copie pour information.  
Tout est mis en œuvre pour vous répondre au plus tôt.

Meilleures salutations.

**CAROLINE COTTIER**  
**CONSERVATRICE DES MONUMENTS ET DES SITES**

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine – DEIEP

Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP

**DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE ET DU PATRIMOINE - DAP / MONUMENTS ET SITES**

Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne

+41 21 316 04 97

caroline.cottier@vd.ch / [www.vd.ch/dgip](http://www.vd.ch/dgip)

**VD.CH**

Absente le vendredi

**Merci de spécifier le nom de la commune et le n°ECA de l'objet dans l'intitulé de chaque message.**